



BS_2025_29

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le cinq juin deux mille vingt-cinq, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

Claude CAUDAL, Raymond CHARBONNIER, Mickaël DERANGEON, Jean-Luc GREGOIRE (*pouvoir reçu de M. SANCHEZ*), Frédéric LAUNAY, Frédéric MILLET, Jacques PRAUD, et Yves TAILLANDIER

Secrétaire de séance : Raymond CHARBONNIER

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Votants : 9 Pouvoir : 1

A DISTANCE (non votants) : Jean-Marc JOUNIER et Edith MARGUIN

EXCUSES : Jean-Michel BRARD et Fabrice SANCHEZ (*pouvoir à M. GREGOIRE*)

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSIONS, DE RENFORCEMENTS ET DE RENOUVELLEMENTS DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR 8 TERRITOIRES GEOGRAPHIQUES (LOT 2) – PROGRAMME 2025

Pour rappel, le lot n°2 « CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE » a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité (Décision D_2025_54 en date du 06/03/2025), en application de l'article R2185-1 du code de la commande publique.

Une nouvelle phase de recueil des offres a ainsi été relancée auprès des 10 candidats agréés pour le lot n°2 « CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE ».

La date limite de dépôt des nouvelles offres a été fixée au 30 avril 2025 à 12h00.

Le lot n°2 « CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE » sera attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 11 juin 2025, avant le bureau syndical, en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation. Le procès-verbal de cette réunion sera présenté en séance.

Pour mémoire, l'autorisation de signature des 8 autres lots de cette procédure a été donnée lors du bureau syndical du 02 avril 2025.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du Comité syndical du 18 juillet 2024 (CS_2024_48) portant délégation de compétences au Bureau syndical,
Vu la décision d’attribution de la commission d’appel d’offres du 11 juin 2025,**

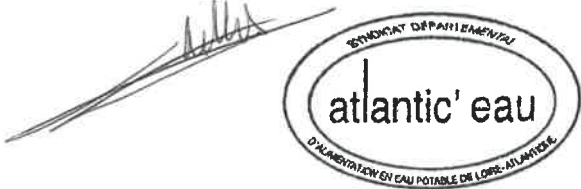
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l’unanimité :

- D’AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 2 “ CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE “ du marché de travaux du programme 2025 d’extensions – renforcements – renouvellements du réseau d’alimentation en eau potable et à prendre toute décision relative à son exécution :

LOT N°	TERRITOIRES GEOGRAPHIQUE	ATTRIBUTAIRES	MONTANT € HT ESTIMATIF (DQE)
2	CAMPBON SILLON DE BRETAGNE	SADE CGTH SA	1 269 243,45 € HT

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET



BS_2025_29

- Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 11/06/2025
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 11/06/2025
 - informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication